

BUREAU DE L'INFORMATION – 37^E SESSION DE LA CONFERENCE GENERALE

ORGANE (COMMISSION ED)

Date	Samedi 9 novembre	Salle	II
Séance n°	5	Heure	De: 10h A : 13h15
Président(s)	M. EL-QALLALI Abdulsalam	Pays	Jamahiriya arabe libyenne

RESUME DES DEBAT(S)

Points examinés	Point 6.5 – Propositions pour la révision des statuts des instituts de catégorie 1 relatifs à l'éducation (37 C/52)		
Débat n°	5	Progrès des débats	Début
Documents correspondants	37 C/REP/1 37 C/REP/2 37 C/REP/3 37 C/REP/4 37 C/REP/5 37 C/REP/6 37 C/REP/25 37 C/REP/7 37 C/52		
Projets de résolution examinés			
Pays ayant pris la parole	Norvège, Îles Cook, France, Canada, Grèce, Afrique du Sud, Suisse, Suède, Ghana, Syrie, Liban, Lettonie, Nigéria, Mauritanie, Venezuela, Paraguay, Tonga, Namibie, Allemagne, Equateur, Fédération de Russie, Jordanie, Sénégal, Colombie, Kenya, Palestine, Tanzanie, Cuba, Brésil, El Salvador, Mexique		
Résumé des débats	<p>1. Le Président a donné la parole aux présidents des organes directeurs des instituts de catégorie 1 de l'UNESCO pour l'éducation, qui ont présenté leurs rapports sur les activités menées en 2010-2011.</p> <p>Bureau international d'éducation de l'UNESCO (BIE) Institut international de l'UNESCO pour la planification de l'éducation (IIPE) Institut de l'UNESCO pour l'apprentissage tout au long de la vie (UIL) Institut de l'UNESCO pour l'application des technologies de l'information à l'éducation (ITIE) Institut international de l'UNESCO pour le renforcement des capacités en Afrique (IIRCA) Institut international de l'UNESCO pour l'enseignement supérieur en Amérique latine et dans les Caraïbes (IESALC) Institut Mahatma Gandhi d'éducation pour la paix et le développement durable (MGIEP) (par le Directeur par intérim)</p> <p>Une présentation a également été faite sur les activités du Projet régional d'éducation pour l'Amérique latine et les Caraïbes (PRELAC) par le Directeur du Bureau régional de l'UNESCO pour l'éducation en Amérique latine et dans les Caraïbes.</p> <p>2. Introduction du Président au débat 5, concernant le point 6.5 3. Présentation du point 6.5 par le représentant de la Directrice générale 4. Débat 5. Réponse du représentant de la Directrice générale au débat 6. Adoption des recommandations telles qu'amendées concernant le point 6.5. 7. La séance a été levée à 13h15</p>		

